



N° 2023-19

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe l'avenant de prolongation de délai n°1 au marché d'aménagement sportif et loisirs, avec l'entreprise IDF Revêtement-ZA des Graviers-RD36-91 190 VILLIERS LE BACLE, pour une durée de 7 semaines de préparation et 7 semaines de travaux.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 11/10/2023

Le Maire,

Olivier ANTY



DIFFUSÉ LE : 11/10/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécourse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.